

Questions de méthode en terminologie des langues africaines

Une méthode est en perpétuelle élaboration tant que la discipline à laquelle elle est rattachée est en activité. Elle fourmille de détails dès lors qu'elle se donne pour objectif la résolution des problèmes locaux. Enfin, elle est une démarche adoptée en fonction de finalités spécifiques à chaque pratique. Décrire une méthode relève donc de l'impossible si l'on se donne l'exhaustivité comme perspective. Pour ces raisons, bien qu'elles en constituent les principales, les questions de méthode qui sont ici exposées ne couvrent pas la totalité des pratiques actuellement attestées en terminologie des langues africaines.

Si la méthode, en tant qu'objet du présent document, y domine largement, la théorie n'en est cependant pas absente. Elle apparaît en tant qu'explication ou implication du contexte dans lequel est élaborée celle-ci.

Dans les pages suivantes, sera donc présenté d'abord la problématique de l'activité terminologique dans le domaine africain. A celle-ci succéderont les questions classiques en la matière que sont l'enquête, la nomenclature et la définition. Apparaîtront ensuite, en raison de la situation linguistique des pays concernés, les questions du bilinguisme et du trilinguisme. L'exposé connaîtra son terme avec la

question de l'usage de l'informatique en tant que matière auxiliaire de la terminologie.

Le texte ici consigné appelle quelques remarques. En premier lieu, si celui-ci peut être validé pour l'ensemble des pays de l'Afrique noire, il ne concerne que les pays francophones. En second lieu, si les conceptions qu'il véhicule sont partagées par les membres de toutes les équipes de ces pays, les pratiques qu'il implique demeurent, pour la plupart, inappliquées dans les travaux qui étaient en cours quand ces nouvelles conceptions ont été proposées. Enfin, si ce texte ne constitue qu'un aperçu sur la méthode en usage, il est cependant une forme développée de la communication de l'auteur au Séminaire sur les méthodes du travail terminologique (1).

(1) Séminaire organisé par le Réseau international de néologie et de terminologie et tenu à l'École internationale de Bordeaux les 19, 20 et 21 juin 1989.

L'auteur remercie vivement l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) pour avoir pris l'initiative de reproduire le présent texte dans le but de le mettre à la disposition des membres des équipes nationales du projet *Lexiques spécialisés* (*Lexis*).

Les questions de méthode qui sont ici exposées ont une histoire qu'il n'est pas inutile de relater. Elles sont, en grande partie, extraites d'une méthode dont l'élaboration par l'auteur a commencé sitôt après le lancement du projet *Lexis* à la réunion technique organisée par l'ACCT, tenue à Niamey en 1984, et à laquelle il participait. La méthode en question a connu sa première formulation dans un cours de DEA dispensé par lui durant l'année 1984/1985 au Département de linguistique de l'Université d'Abidjan. Elle a ensuite été présentée en 1985, à travers une problématique du bilinguisme, à l'Institut de linguistique appliquée de la même université, à un auditoire principalement constitué des membres de l'équipe *Lexis* de Côte d'Ivoire dont l'auteur a été responsable jusqu'en 1986. Cette problématique a abouti à la rédaction d'un article publié seulement deux ans plus tard dans le *Bulletin de l'Observatoire du français contemporain en Afrique noire*. Les grandes lignes de cette méthode ont aussi été présentées par Nelly Coulibaly en présence de l'auteur, au séminaire *Dimo-Lexis* organisé par l'ACCT et tenu à Ouagadougou en 1986. Enfin, certains des points ici traités ont fait l'objet d'un exposé au Séminaire de lexicographie et terminologie informatisées des langues africaines animé par l'auteur, organisé par l'ACCT et tenu à l'École internationale de Bordeaux en 1988. Au cours de celui-ci, la méthode a bénéficié de l'apport de l'informatique. L'auteur tient à remercier, pour leurs interventions qui ont toujours été reçues par lui comme des stimulations en vue de l'amélioration de la méthode, tous ceux qui, étudiants, enseignants ou chercheurs, ont écouté les différents exposés de celle-ci.

Afrique

1. La problématique

La problématique de l'activité terminologique, en matière de langues africaines, s'organise essentiellement en fonction des fondements sur lesquels elle prend appui, des objectifs qui lui sont fixés et des principes que le terminologue a adoptés.

1.1. Les fondements de l'activité terminologique

Quand l'activité terminologique répond à un besoin de promotion de la langue, il y a fondement culturel de celle-ci. Si on considère le nombre des langues aujourd'hui parlées en Afrique noire et si on observe le nombre des langues connues au regard d'ouvrages comme une grammaire ou un dictionnaire, ou de celles qui sont utilisées, car adoptées comme objet ou comme véhicule d'un savoir, on est forcé de constater que les langues connues sont largement minoritaires par rapport aux langues attestées. Compte tenu de l'expansion naturelle des langues véhiculaires, souvent au détriment des langues avec lesquelles elles sont en contact, et des moyens mis en œuvre pour étendre l'usage de certaines langues de communication internationale, une langue qui n'est que parlée est une langue qui risque de disparaître, le risque en question étant bien sûr inversement proportionnel au nombre des locuteurs actifs de celle-ci. La promotion de la langue constitue un garde-fou contre ce risque. Elle implique d'abord et avant tout la fixation de la langue par l'écrit, l'oral n'étant pas suffisant pour maintenir un état de langue. Cette fixation de la langue va à son tour contribuer à préserver la culture à laquelle la langue appartient, à travers la conservation de l'une des composantes les plus importantes de celle-ci, sinon la plus importante. En fixant le lexique d'une spécialité

donnée, l'activité terminologique prend d'abord appui sur un fondement culturel qui répond à un besoin de promotion de la langue.

Quand, par contre, l'activité terminologique répond à un besoin de communication de l'information, il y a fondement économique de celle-ci. La formation en milieu rural, celle qui sert le développement à travers des actions sur l'éducation, la santé ou l'alimentation, celle dont la finalité est la croissance économique ainsi que le progrès économique et social, se fait de plus en plus en langue africaine, dans le but d'assurer une meilleure compréhension des messages. Cette formation prend en principe appui sur des brochures rédigées dans cette langue. Celles-ci font usage d'un ensemble de termes qu'il devient nécessaire de consigner dans un ouvrage qui, parallèlement à la brochure, constituera un soutien de la formation. Ainsi apparaît la nécessité d'un lexique spécialisé. Celui-ci sera utilisé à plusieurs niveaux. Il le sera d'abord par le spécialiste qui a été formé dans telle langue, le français par exemple, et qui doit s'adresser à un auditoire dans une autre langue, la langue africaine, langue dans laquelle le lexique est rédigé, ce qui lui permettra de connaître, dans cette langue, les termes relevant de la spécialité enseignée. Le lexique spécialisé sera aussi utilisé, dans les mêmes conditions, par l'encadreur de terrain qui agit en permanence auprès des populations concernées. Enfin, l'ouvrage en question sera bien sûr utilisé par les apprenants qui, ne l'oublions pas, sont aussi les acteurs de la pratique sur le terrain de la spécialité considérée, dans le but de connaître ou de vérifier la signification des termes en usage dans l'enseignement qu'ils reçoivent. C'est dans ce sens que l'activité terminologique prend appui sur un fondement économique qui répond à un besoin de communication de l'information.

1.2. Les objectifs de l'activité terminologique

La promotion de la langue implique nécessairement la connaissance de celle-ci. Il s'agit du stade le plus élémentaire de toute action de promotion. Connaître une langue, dans le cas le plus simple, c'est pouvoir l'écrire et l'expliquer, c'est donc en connaître, d'une part, l'alphabet conforme à sa phonologie et, d'autre part, la grammaire et le lexique. En matière de terminologie, la connaissance est limitée à une spécialité, et, plus précisément, au lexique de celle-ci. Il s'ensuit que l'activité terminologique aura pour objectif, d'une part, le recensement exhaustif de tous les termes relevant de cette spécialité et, d'autre part, la présentation de toute information concernant l'usage tant linguistique que sociologique de ceux-ci au sein de la communauté des locuteurs. Les langues africaines étant, dans leur grande majorité, encore inconnues, là se trouve le premier objectif, et le plus important, de l'activité terminologique.

Le second objectif est l'enrichissement de la langue africaine. Il répond à un constat double. Les termes en usage dans la langue africaine n'épuisent pas les réalités de la spécialité concernée par l'activité terminologique, il est des langues étrangères qui offrent des terminologies complètes de la spécialité considérée. Si le lexique spécialisé en langue africaine est conçu dans le but de soutenir une formation spécialisée dans celle-ci, doivent y apparaître tous les termes relevant de celle-ci. La langue africaine montrant des déficiences, elle doit donc avoir recours à la langue étrangère estimée plus riche qu'elle dans le but de combler ses lacunes, d'où l'objectif d'enrichissement de l'une par l'autre.

Un autre objectif est l'utilisation effective de la langue africaine. Il n'est jamais aisé pour le spécialiste, formé

dans telle langue, de véhiculer le savoir acquis dans telle autre langue, quelle que soit celle-ci.

À l'heure actuelle, aucune formation spécialisée n'est dispensée dans une langue africaine. Or, le savoir qui doit être transmis aux paysans, acteurs du développement, doit l'être, pour une meilleure compréhension des messages, dans la langue de ceux-ci, la langue africaine. Afin que le spécialiste, mais aussi toute autre personne concernée par la spécialité, puisse effectivement utiliser la langue africaine dans les discours sur celle-ci, la connaissance précise du lexique de la spécialité considérée s'impose. Détenir un tel ouvrage devient ainsi non seulement un soutien du transfert des connaissances, mais aussi un stimulant pour l'usage de la langue africaine.

Enfin, le dernier objectif de l'activité terminologique ici retenu est la coopération internationale. S'il est reconnu qu'il existe des nations technologiquement avancées et d'autres en voie de l'être, et que les langues africaines sont celles de ces dernières, il n'en demeure pas moins que les pays africains détiennent des connaissances traditionnelles que les nations avancées gagneraient à acquérir dans le but de consolider, en les étendant, les domaines d'application de leur propre savoir. Le lexique spécialisé devient ainsi un ouvrage de coopération en ce sens qu'il peut renfermer la terminologie relative à une spécialité telle qu'elle est pratiquée et vécue dans deux cultures différentes. Il devient un lieu d'échange des connaissances.

1.3. Les principes de l'activité terminologique

L'un des premiers principes de l'activité terminologique est la soumission de celle-ci aux normes de la langue. Si la langue doit bénéficier d'une promotion, si l'objectif est de

la connaître et de l'enrichir, l'activité terminologique ne saurait avoir lieu sans la condition du respect total des structures de celle-ci. La terminologie sera donc astreinte, dans sa pratique, à rendre la langue telle qu'elle est, à exploiter, autant que faire se peut, son fonds originel et à faire ressortir, avec le maximum de précision, son système et son lexique. Ainsi, seront nécessairement retenus, d'une part, tous les termes, quels qu'ils soient, relevant de la spécialité choisie et, d'autre part, tous les types de formation attestés au sein de ceux-ci. Sur cette base, et principalement sur celle-ci, opérera l'activité d'enrichissement de la langue.

Un autre principe de l'activité terminologique est la conformité de celle-ci à l'usage de la langue. En effet, quelle que soit la soumission du terminologue aux structures de la langue, si la terminologie en élaboration ne montre pas une aptitude certaine à être utilisée par le locuteur, si elle ne s'insère pas dans la parole du quotidien, elle aura pour seul mérite d'exister et de meubler les fonds de tiroir, elle ne pourra jamais prétendre servir le développement de la langue. La terminologie doit donc être élaborée dans et pour la parole; la terminologie doit avoir pour perspective l'utilisation effective de celle-ci au sein de celle-là. Quelle que soit la puissance des tests d'acceptabilité du terme forgé par le terminologue, ceux-ci ne seront d'aucune utilité si, au préalable, il n'a pas situé son activité dans une perspective de la parole.

L'ouvrage terminologique devant prendre place dans un processus de développement, celui-ci imposera le dernier principe de l'activité terminologique ici retenu, à savoir l'adéquation de la terminologie aux besoins de la langue. En matière de terminologie des langues africaines, le lexicographe n'élabore pas une terminologie pour le seul besoin de la lexicographie, mais en tant que solution proposée pour un problème

de communication qui se pose. La terminologie élaborée devra en effet prendre place, au sein de la communication, entre deux pôles où le véhicule de l'information est la langue dans laquelle elle est rédigée. La terminologie constituera un relais entre les lieux parmi lesquels circule l'information. L'activité terminologique devra donc avoir pour perspective de servir la communication, dans un domaine où celle-ci n'est pas évidente.

2. L'enquête

Phase de l'élaboration du lexique qui permet de rassembler les mots qui constitueront les entrées, l'enquête terminologique est effectuée en fonction des objectifs assignés au lexique. Ceux-ci imposent la réalisation d'une double enquête, l'une, ethnographique, qui sera effectuée dans la langue africaine, l'autre, savante, qui le sera dans la langue étrangère estimée plus riche.

2.1. L'enquête ethnographique

En milieu africain et en matière de terminologie, le lexicographe ne peut pas se contenter d'être linguiste, ou spécialiste, dans sa quête de termes constitutifs du vocabulaire d'une spécialité. Il doit faire œuvre d'ethnographe au sens propre du terme; il doit s'adresser, certes à la langue, mais aussi et surtout à la société.

Le terminologue entreprendra d'abord une observation systématique de la société dans le but de comprendre son fonctionnement, de reconnaître les groupes qui la constituent et de se familiariser avec leurs pratiques. Il parviendra ainsi à délimiter les contours de la spécialité qui fait l'objet de son travail, ce qui lui permettra d'observer attentivement les pratiques spécifiques à celle-ci et de poser les

questions dont les réponses lui donneront progressivement mais sûrement les termes qu'il recherche.

Au cours de son enquête ethnographique, le lexicographe se mettra aussi à l'écoute de la parole et des textes. La parole dont il s'agit est quelquefois spontanée, mais elle est surtout provoquée. La parole **spontanée est celle qu'échangent** les praticiens de la spécialité durant l'activité spécifique à celle-ci. La parole provoquée est celle qui est stimulée par le lexicographe et qui apparaît dans les entretiens non-directifs, semi-directifs ou directifs que celui-ci aura avec les connaisseurs du domaine spécialisé. Les textes dont il est question ici sont des textes oraux mais il ne s'agit pas de la littérature orale traditionnelle, mais de cette littérature détenue par les praticiens confirmés de la spécialité, praticiens qui sont en charge de transmettre leur savoir dans un objectif de formation à certains membres de la génération qui succède à la leur.

Le terminologue procèdera de plus à une interrogation de la mémoire des hommes, celle-ci pouvant renfermer des données convoitées par l'enquêteur à l'insu de l'enquêté. En prenant soin de multiplier autant que faire se peut les informateurs, le chercheur devra d'abord entretenir ceux-ci des tenants et des aboutissants de son entreprise et ensuite les interroger sur l'équivalent ou le correspondant de tel mot qu'il aura retenu dans l'information amassée avant l'enquête et en préalable à celle-ci, équivalent ou correspondant, en langue africaine bien sûr, qui contribueront à la formation de la terminologie dans cette langue.

Enfin, en faisant usage de ses connaissances linguistiques, et surtout de ses compétences en matière d'analyse morphologique, le lexicographe pratiquera l'invention de la combinaison lexicale. La connaissance de la langue révélant

quelquefois au chercheur des éléments — morphèmes ou lexèmes — propres à la terminologie de la spécialité retenue, éléments entrant dans des combinaisons montrant une certaine régularité au sein de la langue, le chercheur les utilisera dans de nouvelles combinaisons — en prenant soin de respecter, avec le principe de **soumission aux normes**, avec une grande rigueur, la combinatoire de la langue — qu'il aura créées et qu'il proposera à l'appréciation des locuteurs, qui pourront alors rejeter ou accepter les nouveaux mots créés. Les mots acceptés seront alors retenus et feront partie de la terminologie en constitution.

2.2. L'enquête savante

En lexicographie spécialisée, l'enquête savante est celle qui rassemblera les mots relevant d'une spécialité en exploitant des sources savantes, des sources spécialisées. Dans les pays scientifiquement et technologiquement avancés, le vocabulaire spécialisé est en principe consigné et disponible dans les écrits scientifiques, manuels, lexiques et ouvrages de vulgarisation. Ces écrits donnent le plus souvent une image fidèle de la réalité du domaine retenu à travers les convergences et les divergences existant entre les chercheurs, le contenu des manuels utilisés par les enseignants et les étudiants, et enfin, à travers la substance de la spécialité proposée au grand public. Au stade où se situe actuellement la terminologie des langues africaines, elle propose ses travaux au grand public, — mais, cependant, sans jamais rejeter l'éventualité d'une telle perspective —, il est inutile aujourd'hui que le terminologue entreprenne une observation de la société, écoute la parole et les textes, interroge la mémoire des hommes ou invente des combinaisons lexicales, au cours de l'enquête savante, ainsi que

le préconise l'enquête ethnographique. La consultation des travaux écrits paraît aujourd'hui largement suffisante pour la constitution de la terminologie.

L'enquête savante est effectuée, rappelons-le, dans la langue dont la terminologie est estimée plus riche, dans la spécialité retenue, que celle de la langue africaine qui a fait l'objet de l'enquête ethnographique. Les choses sont simples quand existe, dans le domaine retenu, un lexique spécialisé de parution récente. Celui-ci constitue alors l'apport terminologique de la langue étrangère — le français pour ce qui relève des pays concernés ici — qui permettra d'enrichir la terminologie en langue africaine. Quand un lexique de ce type n'existe pas, le lexicographe doit effectuer une analyse de contenu des documents écrits disponibles. Celle-ci comportera une lecture attentive des documents et une sélection — à partir de l'ensemble des mots utilisés — des termes appartenant à la spécialité considérée. Ces termes peuvent relever de manière spécifique de celle-ci, mais ils peuvent à la fois appartenir à elle et à une autre spécialité; ils peuvent être des verbes ou des adjectifs et pas seulement des noms comme c'est malheureusement le cas dans de nombreux lexiques, des expressions figées mais aussi des morphèmes dont la fréquence d'apparition dans le discours considéré est élevée. L'extraction de tous ces termes permettra la constitution de la terminologie en langue française dans la spécialité retenue.

Selon la spécialité retenue et la formation du terminologue, l'analyse de contenu présentée ci-dessus peut imposer, pour sa bonne réalisation, le recours à un spécialiste. En effet, celui-ci sera nécessaire si le domaine est très spécialisé — diététique, psychopathologie, agronomie, etc. — et si la formation du lexicographe n'est que linguistique. Par contre, si le domaine relève de la pratique du

quotidien — maçonnerie, cordonnerie, menuiserie, etc. — et si le terminologue fait montre d'une bonne culture générale, l'analyse du contenu pourra se passer du spécialiste. Il appartient ainsi au terminologue de prendre ses responsabilités face au travail scientifique dont il a la charge.

3. La nomenclature

La nomenclature étant l'ensemble des termes consignés, définis et illustrés dans le lexique, elle pose, en terminologie des langues africaines, des problèmes de méthode tant dans sa constitution que dans son organisation.

3.1. La constitution de la nomenclature

À ce stade de l'élaboration de son lexique, le chercheur est en possession de deux terminologies, l'une en langue africaine issue de l'enquête ethnographique, l'autre en français résultant de l'enquête savante, toutes deux relatives à la même spécialité. L'objectif de connaissance de la langue et le principe de soumission aux normes de celle-ci imposent de retenir immédiatement, et dans sa totalité, la terminologie en langue africaine. Celle-ci sera telle qu'elle est constitutive de la nomenclature du lexique en élaboration. Par contre, l'objectif d'enrichissement de la langue, à partir de la langue étrangère qui est estimée plus riche que la langue africaine dans la spécialité retenue, et les principes de conformité à l'usage de la langue et d'adéquation aux besoins de la communication imposent d'exploiter la terminologie en langue étrangère au profit de celle en langue africaine.

Dans cette perspective, la première opération à réaliser est la

comparaison des deux terminologies en présence. Schématiquement, comparer deux objets, c'est s'efforcer d'observer simultanément ceux-ci dans le but de faire ressortir les analogies qui les unissent et les différences qui les distinguent. Les deux terminologies seront donc observées simultanément. Cette observation permettra au lexicographe de constater les sens qui sont exprimés par l'une et l'autre et ceux qui le sont par l'une, et non par l'autre. Il résultera de cette comparaison trois sous-ensembles de termes. Le premier sous-ensemble est l'ensemble des termes en langues africaine et française exprimant, deux à deux dans le cas général, le même sens. Le second est l'ensemble des termes en langue africaine exprimant chacun un sens non exprimé dans la terminologie en langue française. Enfin, le troisième sous-ensemble est l'ensemble des termes en langue française exprimant chacun un sens non exprimé dans la terminologie en langue africaine. Cette première opération aboutira à l'établissement d'une nomenclature, en fait, d'une pré-nomenclature, constituée de termes aussi bien en langue africaine qu'en langue française.

À ce point apparaît la deuxième opération à réaliser, à savoir l'extraction d'une nomenclature à partir de cet ensemble de termes et de sous-ensembles résultant de la comparaison des terminologies en présence. Ainsi qu'on l'a écrit, la terminologie en langue africaine est retenue telle qu'elle se présente. Il reste donc à traiter des deux sous-ensembles constitutifs de la terminologie en langue française, le sous-ensemble des termes exprimant chacun un sens véhiculé dans la terminologie en langue africaine et celui des termes exprimant chacun un sens non véhiculé dans la terminologie en langue africaine. La nomenclature devant être établie en règle générale, en langue africaine, le premier sous-ensemble de termes sera

provisoirement écarté. En effet, celui-ci n'intéresse pas le chercheur pour l'établissement d'une telle nomenclature, mais il pourra s'en servir dans le cas où le lexique spécialisé à réaliser doit être bilingue. Le second sous-ensemble, lui, peut impliquer deux cas de figure. Dans le premier cas, les termes dont il est constitué ne renvoient à aucune réalité du milieu social où la langue africaine est en usage. Dans le second cas, ces mêmes termes révèlent en eux l'existence de deux autres sous-ensembles : celui des termes ne renvoyant à aucune réalité du milieu social où la langue africaine est en usage, et celui des termes désignant effectivement des faits relevant du même milieu social. Les termes qui ne renvoient à aucune réalité de ce milieu, seront provisoirement écartés de la constitution de la nomenclature, celle-ci ne pouvant qu'être inutilement alourdie par la prise en compte de termes dont ne se sert pas le locuteur, mais ils seront gardés en réserve, car il faut prévoir une éventuelle modification du milieu social qui impliquerait l'apparition des réalités désignées par ces termes, ce qui imposerait alors leur présence dans la nomenclature. Les termes qui désignent effectivement des réalités du milieu social considéré seront, quant à eux, immédiatement retenus.

À ce stade de la constitution de la nomenclature, fort de l'enquête ethnographique qu'il a réalisée, et, surtout, muni de la connaissance acquise lors de l'observation systématique de la société, le terminologue peut se trouver face à des réalités relevant de la spécialité étudiée qui ne sont prises en compte ni par la terminologie en langue africaine, ni par celle en langue française. Les faits ainsi relevés doivent être désignés par des termes dont le chercheur devra tenir compte dans l'établissement de la nomenclature de son lexique. Cependant, si le chercheur peut être assuré que la langue française ne

prend effectivement pas en compte ces faits, en raison de la quantité des documents qu'elle peut offrir dans certains cas, il doit montrer une grande prudence avant d'émettre une telle affirmation en ce qui concerne la langue africaine. En effet, ne l'oublions pas, cette langue est, au moins dans la spécialité retenue, **inconnue au moment où il commence** ses recherches, et la terminologie dont il est en possession ne provient en fait que de ses propres travaux. Il apparaît donc raisonnable et souhaitable que le chercheur revoie son enquête afin de bien s'assurer que les faits considérés ne sont pas pris en compte dans la langue africaine, puisque le terminologue serait en contradiction avec le principe de soumission de son activité à la langue s'il proposait de nouveaux termes pour désigner les faits alors que la langue dispose déjà de termes utilisés par le locuteur dans le même but.

Le lexicographe est, maintenant, en possession d'une terminologie en langue africaine et d'un ensemble de termes en langue française, et en présence d'un ensemble de faits à désigner. La nomenclature devant, en principe, être établie en langue africaine, la terminologie dans cette langue étant déjà retenue, il conviendra de trouver dans la même langue, d'une part, des termes pour exprimer les sens rendus par les termes en langue française et, d'autre part, des termes pour désigner les faits en question. Ces nouveaux termes devant être ajoutés à ceux de la terminologie en langue africaine pour établir la nomenclature du lexique, là se situe la dernière opération en vue de sa constitution, à savoir l'enrichissement de la langue africaine. Deux solutions s'offrent au problème qui se pose: la création lexicale et l'emprunt lexical. Si celles-ci sont toutes deux acceptables, elles ne se situent cependant pas sur le même plan. En effet, les objectifs que s'est fixés le terminologue et les principes qu'il a adoptés, lui imposent

d'épuiser les possibilités de la création lexicale en l'exploitant autant que faire se peut, avant de recourir à l'emprunt. En effet, si la langue doit être enrichie, il est préférable qu'elle le soit de manière endogène, afin qu'elle reste ce qu'elle est, tant au niveau de ses normes, qu'à celui de la parole qu'elle permet et de la communication qu'elle implique.

La création lexicale sera utilisée de deux manières différentes, s'agissant de proposer des termes pour désigner des réalités qui, dans un cas, ne sont prises en compte par aucune des deux langues en présence et dont la connaissance n'est donc pas institutionnalisée, et dans l'autre, sont retenues dans la terminologie en langue française et dont la connaissance est acquise. Dans le premier cas, il sera nécessaire d'acquérir une bonne connaissance de l'objet, une bonne connaissance de ce qui deviendra le référent d'un signe proposé, dans le but d'en extraire un sens, un signifié, à travers sa structure, sa fonction, sa matière, sa classe, etc., au sein de la spécialité retenue. Dans les deux cas, la morphologie lexicale de la langue africaine doit être bien connue afin de pouvoir utiliser ses procédés de formation lexicale pour la création d'un terme qui renverra de la manière la plus adéquate possible à la réalité à désigner. La connaissance de l'objet et le sens de sa présence au sein de l'univers de la spécialité constituent les fondements sur lesquels prendra appui la création. Il s'agira donc, soit de créer de toutes pièces un signifiant qui exprimera un signifié extrait et renverra à un référent perçu, soit de trouver un équivalent en langue africaine au signifiant connu en langue française.

Dernier recours, l'emprunt lexical doit être effectué en fonction des voies selon lesquelles la langue emprunte. Celles-ci peuvent aisément être décelées dans l'observation des emprunts intégrés. Car si le terminologue transportait tout

simplement un terme de la langue française à la langue africaine, il serait en contradiction avec le principe de soumission aux normes de la langue africaine, et il prendrait le risque de voir refuser son terme par le locuteur. Le terme français retenu doit être africanisé — il doit être «bawléisé», «soninkisé», ou «pulaarisé» — pour passer comme terme de la langue africaine même si le locuteur est pleinement conscient de sa nature empruntée. Ici, c'est le niveau phonique — phonétique, phonologique — qui sera exploité. Le terme français devra subir les changements phoniques qu'impose son intégration à l'autre langue. Il devra être réalisé, puis transcrit, comme s'il s'agissait d'un terme de langue africaine.

3.2. L'organisation de la nomenclature

Les nomenclatures des lexiques spécialisés proposés aujourd'hui sont, dans leur écrasante majorité, pour ne pas dire dans leur totalité, organisées selon l'ordre alphabétique. Si cette organisation présente certains avantages, principalement celui de permettre le repérage immédiat d'un terme sur lequel on recherche une information, il présente aussi des inconvénients majeurs en ce sens qu'il n'est le reflet d'aucune réalité. En effet, si le lexique doit s'insérer dans la communication, lors d'un transfert de l'information d'un pôle à un autre, il doit montrer une certaine adéquation avec le contexte au sein duquel circule cette information dans le but de faciliter la réalisation de l'objectif de connaissance du contexte considéré. Pour remédier à cette lacune, on propose ici différentes organisations possibles de la nomenclature à travers les deux grands types que sont l'organisation micro-lexicale et l'organisation macro-lexicale des entrées.

L'organisation micro-lexicale traite principalement de l'article. Elle a trait, au sein de celui-ci, au nombre et à l'arrangement des termes à définir. Un article pouvant donner une information sur un ou sur plusieurs termes, l'organisation micro-lexicale se préoccupe des modalités de l'association des termes sous une seule entrée, au sein d'un et unique article, ou de leur dissociation de ceux-ci en autant d'articles et d'entrées qu'il y a de termes. On se limitera ici aux deux organisations micro-lexicales traditionnellement reconnues.

La première, qu'on appellera organisation dissociante, le mot *terme* étant ici sous-entendu, est caractérisée, ainsi que le qualifiant en usage l'implique, par la reconnaissance d'une identité spécifique à chaque terme. Sans refuser les relations de forme ou de sens qu'un terme peut entretenir avec un autre ou plusieurs autres termes de la nomenclature, l'organisation en question conçoit chaque terme comme une entité, plutôt que comme une unité, et attribue à celui-ci un article entier. Ainsi, tout terme devient une entrée et implique l'existence d'un article qui lui est consacré. Si, dans une telle organisation, la nomenclature est lourde, car extensive, par contre l'article est simple, ne donnant d'informations que dans les limites de la connaissance d'un seul et unique terme. Ce type d'organisation semble être celui que doivent adopter les lexiques destinés aux débutants, auxquels on ne peut demander, dès les premiers pas dans la spécialité, de faire preuve d'un esprit de synthèse.

La seconde organisation, qui, par opposition à la précédente, sera dénommée organisation associante, est caractérisée par la prise en compte des relations de forme et de sens que les termes entretiennent entre eux. Le terme est considéré ici comme une unité, un élément faisant partie d'un ensemble. L'article est consacré à l'ensemble et donne des informations

sur plusieurs termes. L'entrée est toujours unique, mais elle implique des sous-entrées au sein du même article, entrée et sous-entrée constituant un ensemble dont elles sont, chacune, un élément. Ainsi, seront réunies dans le même article toutes les bases composées et dérivées qui, dans les mêmes conditions de forme et de sens, révèlent l'usage du même lexème, celui-ci constituant l'entrée, celles-là, les sous-entrées. Si, dans une telle organisation, la nomenclature est simple car largement réduite, par contre, l'article est lourd et peut impliquer des difficultés de consultation. Propre à révéler la formation d'un champ, tant au sein de la langue qu'au sein de la réalité, dans les différents articles qu'il régit, ce type d'organisation de la nomenclature devrait plutôt convenir aux apprenants avancés et aux enseignants, ceux-ci étant suffisamment armés pour affronter la synthèse qu'il implique.

Il va de soi que, si l'organisation dissociante peut être retenue pour toute nomenclature de tout lexique, il n'en va pas de même en ce qui concerne l'organisation associante, car la conception du terme comme unité et élément d'une ensemble qui la sous-tend n'est pas systématiquement applicable à toute terminologie, celle-ci pouvant comporter des termes qui n'entretiennent aucune relation, ni de forme, ni de sens, avec d'autres termes. En fait, ce dernier type d'organisation n'est choisi par le terminologue qu'en fonction de l'organisation lexicologique de la nomenclature qu'il souhaite organiser. C'est donc celle-ci qui permettra ou exclura l'organisation associante, en raison des champs compositionnels et dérivationnels qu'elle révèle et des ensembles de termes que ceux-ci impliquent. En définitive, en matière d'organisation micro-lexicale, l'expérience montre, tant en terminologie générale qu'en terminologie des langues africaines, que si une organisation est retenue,

elle n'entraîne en aucun cas l'exclusion de l'autre, bien au contraire, elle implique son association à celle-ci.

L'organisation macro-lexicale, quant à elle, a trait à l'arrangement des entrées et, donc, des articles au sein du lexique. Elle a pour but de réunir un ensemble d'entrées présentant un ou plusieurs traits communs dans leur rapport avec le contexte extra-linguistique, le milieu environnant.

L'une des ces organisations est l'organisation pragmatique. Celle-ci est caractérisée, d'abord, par une soumission totale au terrain, à travers la reconstruction ethnographique qu'elle implique, ensuite, par une logique de la focalisation en ce sens qu'elle retient principalement, sans jamais rejeter les autres, les faits saillants, enfin par une communication de l'information pratique, à travers le reflet de la réalité qu'elle veut être. L'organisation pragmatique de la nomenclature peut être adoptée dans le lexique du vêtement. L'activité associant en l'occurrence la matière première, coton ou laine, le tissage, la teinture, la confection, la commercialisation, le port, etc., ces différents domaines pourront constituer les différentes parties de la nomenclature. Au sein de chaque domaine seront réunies les entrées le concernant. Le lexique sera ainsi un reflet fidèle des faits de la réalité et permettra une communication de l'information en adéquation totale avec les différents domaines de l'activité vestimentaire.

Une autre organisation de la nomenclature est l'organisation contextuelle. Celle-ci, comme l'adjectif l'indique, est principalement reliée à la notion de contexte, en ce sens qu'elle prendra en compte toutes les entrées dont les référents sont constitutifs d'un même contexte. On observera donc une organisation de la nomenclature par entités constitutives de la spécialité retenue, à travers la

création de micro-univers lexicaux. Ce type d'organisation macro-lexicale peut être adopté dans l'arrangement des entrées d'un lexique de la santé. Ici, les contextes retenus seront les principales maladies constatées dans la population à laquelle est destiné l'ouvrage. Telle maladie étant retenue, le contexte qu'elle implique est constitué des symptômes, des lieux anatomiques de l'affection, des mesures à prendre quand on en est atteint, des premiers médicaments à utiliser, de la conduite à suivre pour la prévenir, etc. La maladie constituera alors un chapitre du lexique, celui-ci sera divisé en fonction des domaines étudiés; enfin, chacun de ces domaines montrera l'ensemble des entrées qui le concernent. Une telle présentation implique la transmission d'une éducation en ce sens que l'utilisateur du lexique, quel que soit l'état, normal ou pathologique, dans lequel il se trouve, pourra adapter ses comportements en conséquence.

L'organisation pédagogique peut aussi être une organisation de la nomenclature d'un lexique spécialisé. Cette organisation est entièrement régie par une logique de l'enseignement, une logique de l'évolution de la connaissance qui va de l'inconnu au connu, de l'unité à l'entité, enfin, du simple au complexe. La nomenclature devra donc faire ressortir la progression de l'enseignement qui poursuit une reconstruction de l'objet ayant pour finalité la connaissance de celui-ci. Les lexiques spécialisés des sciences à structuration certaine, telles que la mathématique, la physique, la chimie ou la biologie, peuvent adopter une organisation pédagogique de leur nomenclature. La présentation de ces sciences au sein d'un enseignement peut procéder par reconstruction allant du plus simple au plus complexe, les éléments premiers étant d'abord présentés, leur organisation en entités l'étant ensuite, les éléments qui s'associent à celles-ci apparaissent

alors, les entités ainsi constituées apparaissant à leur tour, et, ainsi de suite, jusqu'à épuisement de la connaissance à dispenser. Un lexique spécialisé peut suivre, en y étant adéquat, un tel enseignement. Ses différents chapitres seraient alors institués en fonction de la complexité croissante de celui-ci, les entrées étant réunies en fonction des coupes de l'enseignement. L'utilisateur d'un tel lexique peut ainsi suivre, d'une part, la progression de l'enseignement et, d'autre part, la reconstruction de son objet. C'est dans ce sens que l'organisation de la nomenclature est pédagogique.

Quelle que soit l'organisation choisie, à moins que celle-ci soit la classique organisation alphabétique, l'organisation macro-lexicale est toujours une organisation polyvalente. Elle est toujours une organisation qui, en son sein, révèle une association d'organisations différentes des entrées. En effet, quelle que soit la finesse des divisions de la nomenclature, celles-ci étant adoptées en fonction de considérations propres à la communication optimale de l'information, la dernière subdivision d'un chapitre donné du lexique sera toujours organisée selon l'ordre alphabétique. Il s'ensuit qu'une nomenclature organisée selon la perspective présentée ici révélera toujours au moins deux organisations différentes, l'une que la matière concernée aura imposée, et l'autre, l'alphabétique, que la nécessité d'une consultation rapide du lexique aura impliquée. Ceci étant dit, on peut imaginer une nomenclature révélant plus de deux organisations. En effet, dans sa polyvalence, si l'organisation de la nomenclature est toujours bivalente, elle peut être, et rien ne l'empêche, trivalente ou, même quadrivalente. Pour ne donner qu'un exemple afin de ne pas alourdir notre propos, si la nomenclature d'un lexique du vêtement connaît une organisation pragmatique, peut aussi

apparaître, au sein de celle-ci, une organisation contextuelle, les entrées relatives à tel domaine, la matière première par exemple, pouvant connaître une organisation contextuelle, le coton ayant son contexte, et la laine le sien, l'organisation alphabétique étant bien sûr associée à ces deux organisations.

L'organisation de la nomenclature d'un lexique spécialisé peut impliquer une difficulté, sinon une impossibilité, de repérage d'un terme par l'utilisateur. Il s'agit des cas où, quelle que soit l'organisation de sa nomenclature, le lexique se veut bilingue, et de ceux où cette même nomenclature est régie selon l'une ou l'autre des organisations macro-lexicales proposées ici. Quand un lexique est bilingue, il vise deux publics locuteurs, chacun, de l'une des langues dans lesquelles il est rédigé. Il s'ensuit qu'il doit pouvoir être utilisé par l'un et l'autre de ces publics. Si tel est le cas, et si les entrées sont données dans l'une des langues, quel que soit le lieu de l'article où apparaîtra l'équivalent de l'entrée dans l'autre langue, le locuteur de cette dernière langue qui utilise le lexique, aura des difficultés à retrouver un terme qu'il connaît dans sa langue, ce terme appartenant à un ensemble d'équivalents qui ne connaît aucun ordre lui permettant de le retrouver. Quand, maintenant, un lexique connaît, pour l'organisation de sa nomenclature, l'une ou l'autre des organisations macro-lexicales proposées, la recherche d'un terme par l'utilisateur n'est possible que si celui-ci sait dans quel chapitre et, peut-être, sous-chapitre, le terme est consigné. Or, cette connaissance ne relève pas de la connaissance du commun des utilisateurs potentiels d'un tel lexique dans le domaine africain, mais de la connaissance du seul spécialiste et on sait qu'il s'agit là de la population la moins importante en nombre à laquelle s'adresse le lexique. Afin de faciliter la consultation d'un tel ouvrage, on doit

donc prévoir la rédaction d'un index. Toujours organisé selon l'ordre alphabétique, celui-ci sera monolingue et présentera tous les termes consignés, suivis des indications qui permettent de le retrouver dans l'ouvrage; soit bilingue et offrira les équivalents des termes consignés, suivis de ceux-ci et des indications qui permettent de les retrouver; soit enfin, il sera un double index mettant en parallèle deux index bilingues. Dans tous les cas, la consultation du lexique doit pouvoir être possible pour tout public locuteur de l'une ou l'autre des langues en usage.

4. La définition

Au sein d'un lexique spécialisé, la définition d'un terme est l'énoncé — ou l'ensemble d'énoncés — qui explique celui-ci en permettant, à travers le renvoi à un objet du monde perceptible, d'abord la représentation mentale de celui-ci dans l'esprit du lecteur, ensuite sa localisation réelle, enfin sa relation de rôle avec l'environnement. En terminologie des langues africaines, en raison du rapport que celle-ci entretient avec les terminologies des langues estimées plus riches, dans certains cas, la définition est disponible, dans d'autres, elle ne l'est pas et le lexicographe doit l'élaborer. Cependant, au préalable, on doit signaler que la définition est soumise à certains objectifs, et qu'elle peut poser certains problèmes qu'il convient de prévenir.

4.1. Les objectifs de la définition

Si, selon l'ouvrage considéré, les objectifs de la définition peuvent être différents, en terminologie des langues africaines, en raison de la problématique dont les grandes lignes ont été exposées ici, il semble que

certaines objectifs doivent toujours présider à la rédaction d'une définition.

La définition devant nécessairement renvoyer à l'objet, l'un des objectifs de celle-ci est d'être pragmatique. Puisqu'on se situe dans un contexte de spécialité et que le lexique spécialisé doit soutenir la formation, la réalité doit être prédominante. L'énoncé de la définition doit nécessairement renvoyer à un monde perceptible. La définition doit permettre à l'utilisateur du lexique de se représenter le référent du terme défini et de le localiser dans l'univers environnant. Une définition qui ne reconnaîtrait pas cet objectif ne serait d'aucune utilité pour l'apprenant, surtout pour le débutant qui n'a pas encore la capacité de synthétiser et de théoriser et qui gagne toujours, pour sa formation et l'assimilation de celle-ci, à rester dans le concret. Un enseignement bien assimilé impliquant une bonne compréhension préalable des termes spécialisés en usage, un lexique dont les définitions sont toutes soumises à l'objectif pragmatique est un ouvrage qui étale dans la réalité l'ensemble des objets constitutifs de la spécialité étudiée, ce qui permet à l'apprenant d'avoir une vue claire de la spécialité au terme de la formation.

Un autre objectif de la définition est d'instruire sur l'objet. S'agissant d'une spécialité en enseignement, l'objectif doit aussi être pédagogique. La définition doit aider l'apprenant à apprendre. Acquérir la connaissance de l'objet certes, mais aussi et surtout acquérir la connaissance du domaine de la spécialité concernée par l'objet. La définition doit ainsi servir l'objectif du lexique qui est d'assurer un soutien de l'enseignement. Elle doit, dans la micro-système de l'article, constituer un lieu de cet enseignement, un lieu d'acquisition de la spécialité pour l'apprenant. Pour atteindre cet objectif, une fois que l'objectif pragmatique est atteint,

la définition doit informer sur l'objet dans le rapport qu'il entretient avec le monde environnant. S'il s'agit d'un instrument, elle devra dire à quoi celui-ci sert, comment il est utilisé par le spécialiste, à quelle action spécialisée succède son usage, quelle autre action implique cet usage, etc. S'il s'agit d'un être vivant, la définition devra informer sur sa vie, son milieu, son mode de nourriture et de reproduction, l'espèce à laquelle il appartient, etc. S'il s'agit enfin d'une opération, la définition devra éclairer les modalités de sa réalisation, sa raison d'être, sa situation dans la chaîne des opérations, etc.

Le dernier objectif de la définition dont on traitera ici est l'objectif encyclopédique. Ce qualificatif étant pris dans le sens que lui accorde la lexicographie actuelle, il implique ici, d'une part, d'épuiser la connaissance de l'objet, et d'autre part, de se limiter au cadre de la spécialité. Ici aussi, la définition va servir l'enseignement de la spécialité, tout en s'efforçant de ne pas gêner l'assimilation de celui-ci. Elle donnera donc toute information sur l'objet s'insérant dans le strict cadre de la spécialité. Elle évitera de sortir de celui-ci en donnant une information, certes sur l'objet, mais extérieure à ce cadre. Elle s'efforcera, dans la présentation de l'objet, d'être à la fois exhaustive et relative. Ainsi, dans son objectif pragmatique, elle devra donner toute information permettant à l'apprenant de situer l'objet au sein de la réalité perceptible, et dans son objectif pédagogique, elle devra éclairer de manière exhaustive sur les relations que l'objet entretient avec son monde environnant. Il s'agit là, à notre avis, de la condition requise pour une connaissance complète de l'objet, à travers un processus d'assimilation confiné dans la spécialité. L'objet sera connu tel qu'il existe dans la spécialité, et non tel qu'il existe au sein du monde perceptible. Si, dans certains cas, les deux connaissances peuvent être

identiques, dans le cas général, avec l'expérience acquise dans le domaine, on peut affirmer que la connaissance spécialisée de l'objet est incluse dans sa connaissance générale.

4.2. Les problèmes de la définition

On retiendra ici quelques problèmes que peut poser la définition dans toute lexicographie, générale ou spécialisée, mais qui revêtent une grande importance dès lors qu'ils apparaissent en terminologie des langues africaines, en raison de la problématique dans laquelle se situe celle-ci.

La circularité de la définition implique que la compréhension de telle définition passe nécessairement par celle d'une autre définition du même ouvrage, la compréhension de cette dernière définition imposant celle d'une troisième définition, enfin, la compréhension de la dernière définition appréhendée impliquant un retour à la première et la compréhension de celle-ci. La suite des définitions à comprendre constitue donc un cercle, celle de départ et celle d'arrivée n'étant qu'une seule et même définition, ce qui empêche l'utilisateur de l'ouvrage de comprendre l'une ou l'autre des définitions du cercle. Si ce type de définition, qu'on trouve dans de nombreux ouvrages généraux, ne peut être évité en raison de l'étendue du vocabulaire général et de l'obligation qui se présente quelquefois de définir un terme par un ensemble de termes du même niveau, il peut l'être quand on a affaire à un vocabulaire spécialisé, grâce à l'inclusion de celui-ci dans un stock lexical comprenant le vocabulaire général et à la possibilité de définir un terme technique par un ensemble de termes d'un niveau différent, niveau du vocabulaire général.

On est quelquefois tenté d'utiliser la synonymie comme

procédé de définition. Ceci implique qu'au terme à définir, on associe un synonyme, terme estimé par le lexicographe comme plus accessible que le terme à définir et permettant de saisir le sens de celui-ci. En matière de vocabulaire technique, pour plusieurs raisons, ce procédé ne nous semble pas convenir pour la définition. En premier lieu, la synonymie est un fait partiel, tous les termes d'une nomenclature donnée ne pouvant connaître chacun un synonyme, ce qui implique que le procédé ne peut être généralisé; il est, quand il existe, seulement localisé. En second lieu, il s'agit là d'un fait provisoire dans l'évolution d'une terminologie. Dans le but de se comprendre, les tenants de la même science utilisent les mêmes termes. Quand deux termes véhiculent le même sens, ils proviennent, dans le cas général, de conceptions différentes. Ils sont alors en compétition et, soit l'un des termes disparaît au profit de l'autre, soit l'un des termes voit son sens précisé et distingué du sens de l'autre. Les deux termes ne peuvent indéfiniment coexister au sein de la même science en véhiculant le même sens. Ceci implique que le procédé qui utilise la synonymie ne peut être validé que de manière conjoncturelle. De plus, la synonymie utilisée comme procédé de définition implique nécessairement la circularité de la définition. En effet, si à un terme on associe, pour le définir, un synonyme, ce dernier, étant synonyme d'un terme technique, devient lui aussi un terme technique. Les deux termes se retrouveront donc dans la même nomenclature et devront chacun être définis. Si l'un est défini par l'autre, et si le procédé de définition est retenu, le dernier le sera par le premier, ce qui fera apparaître une circularité de la définition. Enfin, ce procédé révèle toujours une grande insuffisance, car, quand bien même l'utilisateur du lexique connaîtrait le sens du synonyme, tel que l'estime le

lexicographe, de manière arbitraire il faut le noter, ce sens ne saurait satisfaire les différents objectifs de la définition dans un lexique spécialisé. Le procédé se limite au sens du mot, il donne en fait une définition de mot et non une définition qui, tout en se limitant à une spécialité, épuise celle-ci. Le procédé se situe dans la langue et non dans l'univers extralinguistique de la spécialité.

Un objet pouvant montrer plusieurs faces, selon l'angle sous lequel l'observateur l'appréhende, le terme à définir renvoyant à un objet, la définition peut être conçue en fonction de nombreux critères très différents les uns des autres. Il y a ici, pour le terminologue qui ne tient pas compte de la nature des critères, un risque de s'égarer dans des considérations qui, dans le cas général, servent la connaissance du terme à définir, mais qui, dans le cas particulier d'un lexique spécialisé, ne sont pas d'une grande utilité pour l'utilisateur-apprenant. Ceci ne peut qu'alourdir un ouvrage et lui faire perdre de sa force pédagogique. La pertinence des critères qui présideront à la rédaction de la définition est donc à considérer avec la plus grande attention. Il n'y a pas, à notre avis, de règle commune à toute la science terminologique, mais plutôt des choix qui sont opérés en fonction de la spécialité dans laquelle on se situe. Chaque spécialité impose par elle-même les critères qui impliquent que la définition se limite à son domaine et épuise celui-ci. Définir un instrument selon la matière qui le compose peut servir le menuisier, s'il s'agit de bois, le forgeron, s'il s'agit de fer, mais pas nécessairement l'individu qui doit s'en servir, celui-ci demandant le mode d'utilisation et le rôle de l'instrument considéré, dans le but de pouvoir l'utiliser là où il se doit. Ceci ne signifie nullement que le critère qui préside à l'élaboration de la définition est unique, bien au contraire, l'expérience montre que dans le cas général, il est multiple,

c'est en fait une association de critères qui guide le lexicographe dans son œuvre de définition, ceux-ci étant bien sûr choisis en raison de leur pertinence dans le cadre de la spécialité retenue.

4.3. La définition disponible

La définition d'un terme spécialisé français est, dans la majorité des cas, disponible. Elle existe soit dans les lexiques qui offrent le vocabulaire de la spécialité considérée, soit dans les manuels destinés à l'enseignement de celle-ci, soit enfin dans les travaux de recherche s'y rapportant. Cette définition est ainsi à la disposition du lexicographe. Étant rédigée en français, elle ne pourra bien sûr, telle qu'elle se présente, que satisfaire à un lexique dont les définitions sont dans cette langue. Cependant, pour pouvoir être utilisée, une telle définition doit satisfaire à deux conditions au moins.

En premier lieu, il faut qu'elle soit effectivement une définition savante. Le fait qu'elle soit la définition d'un terme spécialisé n'implique pas nécessairement qu'elle soit une définition admise par les tenants de la science considérée. Un dictionnaire général, quelquefois un dictionnaire de langue, peut proposer une définition pour un terme spécialisé retenu dans sa nomenclature. Sans être fausse, mais étant très générale, en raison de la cible de l'ouvrage et du public auquel il s'adresse, cette définition ne conviendra pas à un lexique spécialisé. L'ouvrage qui la propose n'est pas le lieu où le terminologue doit chercher la définition des termes retenus. Il n'est pas l'ouvrage en usage chez les spécialistes. De tels ouvrages existent, ils constituent le lieu le plus convenable pour une telle recherche, les définitions qu'ils proposent étant celles en usage dans le microcosme

des spécialistes de la science considérée.

En second lieu, la définition doit coïncider avec la réalité africaine. Elle doit en fait correspondre, puisque bilingue, à la fois, aux deux équivalents que sont le terme en langue française et son correspondant en langue africaine. Il est clair que quand cette définition est extraite de travaux en langue française, elle correspond pleinement au terme en langue française de l'article, ayant été élaborée à partir de critères linguistiques relevant du français, de critères scientifiques induits du système dans lequel s'insère la spécialité considérée, enfin de critères socio-culturels appartenant au milieu occidental et à sa pensée. Une définition de ce type, si savante soit-elle, peut néanmoins présenter l'inconvénient de ne pas satisfaire à l'explication du mot en langue africaine. Face à ce problème, le lexicographe peut réagir de différentes manières. Il peut, en toute légitimité scientifique, adopter la définition de source savante si celle-ci lui paraît valable pour les deux langues figurant dans le lexique, il est seul juge au moment de la rédaction de l'article. Le lexicographe peut aussi retenir la définition disponible mais seulement dans le but de l'adapter à son lexique en l'enrichissant ou même en l'appauvrissant afin qu'elle puisse remplir la condition de validité pour les deux langues. Dans le cas où cette définition ne pourrait apporter aucune information aux futurs utilisateurs de l'ouvrage puisqu'ils ne pourraient assimiler les critères présidant à sa rédaction, le rédacteur du lexique se trouvera dans l'obligation de la rejeter et d'en élaborer une autre plus conforme aux critères d'appréciation du public visé et satisfaisant les deux langues. Enfin, il est un cas extrême dont il faut prévoir l'éventualité, celui où le lexicographe se trouve dans la nécessité, d'une part, de retenir et d'adopter la définition de source

française et, d'autre part, d'en composer une nouvelle, valable pour le mot en langue africaine, un compromis entre les deux textes ne lui semblant pas possible, c'est-à-dire ne pouvant pas satisfaire au critère de validité requis par le bilinguisme.

4.4. L'élaboration de la définition

Avant de traiter des étapes constitutives de la procédure d'élaboration de la définition, il convient de présenter les différents domaines dans lesquels celle-ci peut se situer. Un objet du monde perceptible peut se manifester par ce qu'il est. Il apparaîtra alors à travers sa matière, substance dont il est constitué, ou à travers sa structure, ensemble de l'organisation de ses composants; à travers aussi les formes qu'il révèle, les odeurs qu'il dégage, les sensations qu'il provoque, etc. Le même objet peut aussi exister en fonction de ses relations avec le monde environnant. Il pourra appartenir à une classe d'objets révélant des points communs, il pourra, lui-même, constituer une classe, car comprenant en lui d'autres objets ayant eux aussi des points communs. Il pourra se distinguer, par des différences ou des oppositions, d'autres objets avec lesquels il coexiste. L'objet considéré pourra aussi jouer un certain rôle dans son milieu. Ce rôle peut être une fonction, c'est-à-dire une raison d'être dans un lieu précis. Il pourra aussi être une simple action, l'existence même de l'objet impliquant des conséquences sur d'autres objets. Un objet peut aussi connaître sa spécificité à travers son mode de vie. Celui-ci révélera son milieu écologique, son milieu social, son mode de nutrition, les conditions de sa reproduction, sa longévité dans le temps, etc. Il y a là différents domaines concernant lesquels on peut être en quête d'une information. Il

s'ensuit que la définition d'un objet peut donner une connaissance de celui-ci dans l'un ou l'autre de ses domaines. Ceux-ci deviennent ainsi des domaines possibles de la définition, lieux au sein desquels elle opère afin d'informer sur l'objet. La prise en compte des domaines de la définition, une fois résolu le problème de la sélection des critères selon lesquels elle sera rédigée, devient primordiale pour le terminologue qui manifeste le souci de donner à la définition la concision et la précision qui doivent être les siennes en matière de lexicographie spécialisée.

Le premier contact que le terminologue a avec un terme à définir, a lieu au sein d'un texte, en situation d'oralité ou de scripturalité. Il s'ensuit qu'il se situe là en langue. Ceci implique que la première opération à réaliser en vue de la définition est l'extraction de la signification du terme. La signification est considérée ici comme l'ensemble des sens véhiculés par le terme dans ses différents usages, le sens étant la valeur précise qu'exprime le terme dans un usage, dans un contexte donné. Dans le cas général, un terme spécialisé ne montre qu'un seul usage, il ne véhicule donc qu'un seul sens, ce qui implique que, pour ce qui le concerne, les concepts de signification et de sens renvoient à une seule et même réalité. Cependant, une telle affirmation est toujours induite de l'observation de termes dont il est reconnu qu'ils sont spécialisés. Elle n'est donc vraie que quand il s'agit de tels termes déjà définis. Elle ne l'est pas nécessairement quand il s'agit de termes à définir. Il s'ensuit que pour connaître avec précision le sens d'un terme spécialisé, il est préférable de l'appréhender comme s'il s'agissait d'un terme général. Il convient donc de rechercher un grand nombre de contextes linguistiques d'apparition, de connaître le sens exprimé dans chacun de ceux-ci et, enfin, de

comparer les différents sens. La comparaison peut révéler soit uniquement des analogies entre les sens exprimés dans les différents contextes, soit des analogies mais aussi des différences. Dans le premier cas, l'extraction du sens est terminée, le sens du terme est connu. Dans le second, on doit rechercher le noyau de sens commun à l'ensemble des sens exprimés, et les différentes valeurs qui viennent s'ajouter à celui-ci quand on se situe dans tel ou tel autre contexte d'apparition du terme. Ceci étant fait, on est forcé de reconnaître qu'on se trouve face à une situation de polysémie. Ainsi qu'on l'a écrit plus haut, il s'agit là d'une situation particulière, qui peut exister dans un état de langue donné, mais qui ne peut demeurer indéfiniment, et qui pourra évoluer vers une situation d'homonymie, les signifiants des termes restant les mêmes, les signifiés de ceux-ci se différenciant pour ne plus montrer d'analogies. Quoi qu'il en soit, les deux situations doivent être prises en compte par le lexicographe.

Puisqu'il ne se situe pas seulement en langue, mais dans l'univers d'une spécialité, une fois la signification du terme à définir acquise, le terminologue ira vers le monde observable et procédera à l'identification du référent du signe considéré. N'oublions pas qu'au cours de l'enquête ethnographique, il s'était déjà penché sur la société par l'observation systématique qu'il en avait effectuée. Il s'agit donc ici d'un retour à celle-ci. Le référent d'un terme, si spécialisé soit ce dernier, peut bien sûr être unique, mais il peut tout aussi bien être multiple, comme cela est souvent attesté en ce qui concerne les référents des mots du vocabulaire général. Quoi qu'il en soit, le chercheur doit observer un nombre assez important de référents du terme à définir dans le but de connaître avec le plus de précision, à travers l'observation des différentes formes que peut prendre un référent,

la forme la plus courante, celle qui apparaît comme le modèle de référent reconnu de tous.

À ce stade de son investigation, le lexicographe est maintenant face à l'objet. Il est dans l'univers extra-linguistique de la spécialité dont il se propose de rédiger le terminologie. Dans l'observation de la spécialité en action, son objectif sera de décaler la raison d'être de l'objet au sein de cet univers. Il devra, en gros, trouver la réponse à la question suivante: en quoi l'objet considéré se distingue-t-il des autres objets de son environnement spécialisé? C'est ici que pourront lui servir les domaines de la définition, puisque là se trouve son objectif. Il se préoccupera donc de la matière dont est constitué l'objet, de sa structure, du rôle de l'objet, et de son appartenance à telle ou telle autre classe, de son mode de vie, etc. Le chercheur observera donc en fait l'existence de l'objet au sein de la réalité de la spécialité.

Bien que fort de la connaissance du terme en langue et de celle de l'objet en contexte extra-linguistique auquel renvoie le terme, le terminologue doit aussi, dans le but de consolider ses connaissances, avoir recours au milieu des tenants de la spécialité retenue. Il devra procéder à une interrogation des spécialistes. Celle-ci semble devoir s'effectuer à travers un ensemble de questions visant un triple but. Le premier est un but de vérification. Il s'agira ici de constater la véracité de la connaissance acquise. Le second but est un but de confirmation. Ici, il s'agira de constater la reconnaissance de cette information par de nombreux spécialistes, de voir si celle-ci est vraiment admise par de nombreux spécialistes, et non par un individu ou un groupe d'individus. Enfin, le dernier but est un but de quantification, par lequel le chercheur devra s'enquérir du caractère complet ou incomplet de la connaissance. La quantité de connaissance induite de la recherche est-elle complète ou

demande-t-elle à être complétée? Cette étape du travail du terminologue, effectué en vue de proposer une définition à un terme donné, est importante en ce sens qu'il s'agit de la dernière opération réalisée en contexte ethnique avant qu'il ne revienne à la langue et à l'activité terminologique, le retour à la langue demandant qu'il soit muni de toute information propre à servir pour la rédaction de la définition, cette information étant principalement issue du contexte ethnique.

La connaissance étant consolidée, le lexicographe devra alors la traduire en langue à travers un ou plusieurs énoncés. On est donc ici au stade de la formulation de la définition. Dans un ouvrage dont les entrées et les définitions sont en langue africaine, trois types de termes sont à définir. Il s'agit, d'une part, des termes qui ont des équivalents en langue française, d'autre part, des termes qui n'ont pas d'équivalent dans cette langue, enfin, des termes qui ont créés et qui sont donc des néologismes. Les premiers, grâce à leurs équivalents en langue française, connaissent, on le sait, une définition dans cette langue. Le terminologue peut bien sûr ignorer l'existence de celle-ci. Cependant, il apparaît plus raisonnable de l'utiliser. S'agissant d'une définition en langue française, elle devra être rendue en langue africaine. D'emblée, disons que la traduction ne nous paraît pas être le procédé le plus adéquat pour aboutir à une définition en langue africaine. En effet, ce procédé présente l'inconvénient d'imposer à la langue africaine, et les définisseurs, et la syntaxe de la définition, en usage dans la langue française. Le lexicographe qui voudra utiliser une telle définition, devra, à notre sens, en saisir la substance, vérifier celle-ci à l'aide des connaissances qu'il a lui-même acquises, enfin formuler cette substance en fonction des modèles culturels de la définition en usage dans la langue africaine. Quant aux termes à définir qui n'ont pas

d'équivalent en français et aux néologismes, le terminologue dispose ici de tous les éléments de sens les concernant, les premiers en raison des étapes de l'élaboration de la définition qu'il a parcourues, les autres en raison de la connaissance précise qu'il a de la réalité à laquelle ils sont censés renvoyer, ce qui lui permet d'aborder la formulation de la définition en se servant des modèles culturels en usage. Les modèles en question sont de deux types, les uns formels, les autres informels. On appelle modèle formel, le modèle qui est institutionnalisé par la société en vue d'atteindre l'objectif de définition. On le trouve dans les textes institutionnalisés de tradition orale. On en donnera un seul exemple, celui de la devinette qui est attestée en Afrique, d'ouest en est, et, au sein de laquelle, schématiquement, un mot est prononcé par un diseur de textes, la signification de celui-ci est demandée aux membres de l'auditoire, face au mutisme de ceux-ci, le diseur énonce cette signification. Le modèle informel est celui qui est attesté dans la conversation de tous les jours. Ils consiste tout simplement en la demande de la signification d'un terme. L'individu le plus apte à utiliser un tel modèle pour définir un terme spécialisé est bien sûr le spécialiste de la science retenue. Le terminologue s'adressera à lui et lui demandera tout simplement de définir le terme considéré. Quel que soit le modèle utilisé, il est clair que le terminologue reste le seul juge car rédacteur de la définition. Il ne faut pas perdre de vue qu'il est lui-même locuteur de la langue, qu'il en est aussi un spécialiste en tant que linguiste, et qu'il a pour ces raisons des responsabilités à assumer.

5. Le bilinguisme

Dans le cas général, le lexique spécialisé est un ouvrage monolingue.

Il est rédigé dans telle langue et proposé à un public de locuteurs de celle-ci. Jusqu'à une période récente, la pratique monolingue est celle qui a prévalu chez les lexicographes spécialisés. Il peut donc paraître paradoxal, traitant de terminologie des langues africaines, de soulever la question du bilinguisme. Il n'en est rien, car d'une part, le contexte socio-culturel dans lequel évoluent les locuteurs de langues africaines et les utilisateurs potentiels des lexiques spécialisés justifient largement d'en traiter et, d'autre part, depuis quelques années, a effectivement vu le jour en Afrique noire, un type de lexique essentiellement fondé sur le principe du bilinguisme, celui qui associe le français et une langue africaine dans un même ouvrage. L'adoption de ce principe par le linguiste ou par le spécialiste est loin d'être arbitraire, le bilinguisme se justifie quand on s'efforce d'observer son essence, sa réalité et sa finalité.

5.1. L'essence du bilinguisme

Les pays d'Afrique noire concernés montrent des contextes caractérisés par l'existence de deux langues au moins: le français, langue officielle, et une langue africaine au moins, qui est une langue nationale. Un lexique spécialisé offrant la terminologie en usage dans une spécialité, les termes spécialisés apparaissent, dans le cas général, quand la connaissance relative à cette spécialité circule au sein de la communication. Cette circulation de l'information est observable, en ce qui nous concerne, dans des contextes d'enseignement ou de recherche. On retiendra ici, comme contextes en tant qu'essence du bilinguisme, le contexte de formation en langue française, celui d'intégration d'une langue nationale, enfin le contexte de coopération scientifique.

Un contexte de formation met en présence des apprenants, des enseignants et un enseignement. En

milieu rural et dans le cas qui nous occupe, l'apprenant est locuteur d'une langue africaine au moins. De plus, il est, soit alphabétisé en français, ayant reçu un enseignement de cette langue, il en est donc locuteur dans le cadre de sa formation et tel que le permet une alphabétisation, soit locuteur «sur le tas» de cette langue, ayant appris à la parler au seul contact de ceux qui la parlent, ces derniers locuteurs pouvant être soit des Français, soit des Africains par scolarisation, alphabétisés ou locuteurs «sur le tas». L'enseignant, quant à lui, est toujours locuteur du français et le maîtrise, l'ayant étudié et/ou ayant reçu une formation dans celui-ci. S'il est africain, il est aussi locuteur d'une langue africaine, s'il ne l'est pas, il n'est, dans le cas général, locuteur d'aucune langue africaine. Une telle réunion d'apprenants et d'enseignants impose, bien sûr, un enseignement en langue française, cette langue étant commune aux individus en présence et devenant, par la force des choses, la langue de communication au sein de la communauté ainsi formée.

Si le contexte d'intégration d'une langue nationale montre des similitudes avec le contexte de formation en milieu rural, car étant lui aussi un contexte de formation, il se distingue cependant de celui-ci par un certain nombre de points qui justifient un type différent de bilinguisme. Ici, l'apprenant est seulement locuteur d'une langue africaine, il est, dans le cas général, alphabétisé dans cette langue. Il la parle couramment, mais il la lit et l'écrit tel que le permet son alphabétisation. L'enseignant apparaît tel que dans le contexte de formation en langue française, avec la différence qu'il est toujours locuteur d'une langue africaine, précisément de celle dont est locuteur l'apprenant. Enfin, l'intégration de la langue nationale, mais aussi la langue qui est commune aux individus en présence et qui est cette même langue nationale,

imposent que l'enseignement soit dispensé dans cette seule langue. Ici, le français ne concerne en fait que la formation des enseignants, il n'apparaît jamais au sein de la communication instituée entre ceux-ci et les apprenants.

Le contexte de coopération scientifique est, par l'origine des individus qui en sont les acteurs, un contexte de communication internationale de l'information. Dans le cas général, il met en contact des chercheurs. Il est un lieu d'échange de l'information scientifique. Ici, les chercheurs non africains sont, dans le cas courant, locuteurs de la seule langue française. Par contre, les chercheurs africains sont locuteurs de cette langue et d'une langue africaine au moins. L'échange de l'information scientifique implique que la connaissance concernant le milieu social de la langue africaine soit transmise aux chercheurs non africains et que celle concernant le milieu social de la langue française le soit aux chercheurs africains. Si l'échange de l'information peut se faire d'individu à individu, il se fait beaucoup plus souvent, en dehors de ce type de communication, dans des situations mettant en présence un chercheur locuteur de telle langue et un ouvrage rédigé dans une autre langue et consignait la connaissance relative au milieu social de celle-ci. À l'heure actuelle, de telles situations ne posent aucun problème aux chercheurs africains, ceux-ci étant locuteurs des deux langues en question; par contre, elles en posent aux chercheurs non africains qui ne sont locuteurs que de la seule langue française. Ici apparaît une autre justification du bilinguisme qui implique un autre type de lexique bilingue.

5.2. La réalité du bilinguisme

Dans le cas général, un lexique est dit *bilingue* dès lors que deux

langues coexistent en son sein. Si tous les lexiques bilingues montrent ce caractère, ils se distinguent les uns des autres, d'une part, par les lieux d'apparition de l'une ou l'autre langue, et d'autre part, par l'importance accordée par le lexicographe à celle-ci ou celle-là. Si on retient comme lieux, l'entrée, la définition, la sortie (2) et l'index, on peut, selon l'attribution à l'un ou l'autre de ces lieux de l'une ou l'autre langues concernée, obtenir différents ouvrages bilingues. Un lexique peut offrir l'entrée dans telle langue et la définition et la sortie dans telle autre. Un autre pourra donner l'entrée et la définition dans telle langue et la sortie dans telle autre. Un autre encore pourra offrir tout l'article — entrée et définition — dans telle langue et proposer un index bilingue. Un ouvrage pourra contenir deux lexiques monolingues, s'agissant en fait d'un double lexique, avec ou sans index bilingue, etc. À chaque contexte sera destiné l'un des lexiques bilingues, contexte dans lequel il trouve son utilité en contribuant plus efficacement à la communication de l'information.

Dans le cas d'un contexte de formation en langue française, compte tenu du fait que les apprenants, bien qu'ils soient locuteurs de cette langue, ne la maîtrisent pas, et que l'enseignement est dispensé dans cette même langue, un lexique offrant l'entrée en français et la définition et la sortie en langue africaine permettra aux apprenants, d'une part, de retrouver un terme entendu pendant l'enseignement ou lu dans la brochure résumant celui-ci, d'autre part, de prendre connaissance avec plus de facilité et plus de précision de toute information concernant ce terme, enfin de fixer dans leur mémoire sa définition grâce

(2) Par opposition à l'entrée, qui renvoie au terme qui ouvre l'article, la sortie, dans un lexique bilingue, renvoie ici au terme qui ferme l'article et qui est l'équivalent, dans la seconde langue, de l'entrée.

à l'équivalent africain que constitue la sortie. Ici, le lexique est principalement destiné à l'apprenant. Il remplit pleinement son rôle en ce sens que, progressivement, sa consultation lui permet de passer de l'inconnu flottant au connu fixé. L'entrée en français permet à l'utilisateur de repérer le signifiant perçu dans l'enseignement, mais, puisque celui-ci ne maîtrise pas cette langue, la langue africaine de la définition lui facilite largement la compréhension du sens, et, pour que ce sens ne demeure pas un énoncé dans son esprit, la sortie en langue africaine permettra de le synthétiser mais aussi de renvoyer à un objet perceptible de son monde. Le message véhiculé par l'entrée en français devient ainsi une réalité du milieu africain dans l'esprit de l'apprenant.

Dans le cas, maintenant, d'un contexte d'intégration d'une langue nationale, compte tenu du fait que les enseignants sont formés en français, mais qu'ils doivent dispenser un enseignement en langue nationale, mais que, s'ils maîtrisent le vocabulaire général de celle-ci, ils ne connaissent pas nécessairement tous les vocabulaires spécialisés, un lexique offrant une entrée et une définition en français et une sortie en langue nationale permettra à l'enseignant, d'une part, de s'assurer du terme qu'il veut véhiculer et du sens exact de celui-ci et, d'autre part, de connaître le terme africain correspondant qu'il devra nécessairement utiliser dans son enseignement. Un tel lexique est destiné à l'enseignant. L'entrée et la définition répondent à la connaissance personnelle de celui-ci, la sortie répond, quant à elle, à la langue de communication et aux besoins langagiers de l'homme qui dispense la connaissance. Ce lexique facilite le passage du français à la langue africaine, c'est-à-dire l'intégration de celle-ci. Il a pour rôle d'établir des équivalences entre les deux langues. Il va de soi qu'un tel ouvrage peut aussi être utilisé par

l'apprenant quand il possède une pratique du français le lui permettant, ce qui, bien sûr, nous renvoie au contexte de formation en langue française, où les apprenants sont censés connaître cette langue.

Dans le cas, enfin, d'un contexte de coopération scientifique, compte tenu du fait que les chercheurs connaissent leur langue et le milieu social auquel celle-ci renvoie, mais qu'ils sont désireux de pénétrer dans un milieu social étranger dont ils ne connaissent pas la langue, un double lexique leur permet, à partir du domaine scientifique qu'ils maîtrisent et à travers la terminologie relative à celui-ci, d'abord de connaître les analogies et les différences entre ce domaine et le domaine correspondant du milieu social étranger, ensuite de s'assurer, dans leur introduction progressive dans ce milieu, de la validité de l'information qu'ils acquièrent sous l'angle de la précision du sens des termes qui lui sont relatifs, enfin d'avoir en leur possession, certes sous le seul angle d'une terminologie, une image de la langue qu'ils doivent nécessairement pénétrer et qu'ils devront obligatoirement posséder dans le but de maîtriser le domaine scientifique correspondant au leur. Il ne faut pas perdre de vue, qu'au-delà de l'offre qu'il fait de la signification d'un terme pour quiconque est en quête d'information, un lexique spécialisé est une image, réduite à un domaine spécialisé, de la langue, de la science et de la société. Ici aussi, un double lexique a pour rôle de donner des équivalents. Cependant, contrairement au lexique qui, plus haut, était destiné à l'enseignant, et donnait des équivalences micro-lexicales, celui-ci donne des équivalences macro-lexicales.

C'est tout un domaine socio-scientifique qui, à travers la langue, est donné en équivalence à un autre domaine de la même nature.

5.3. La finalité du bilinguisme

L'évolution des faits qui constituent l'essence du bilinguisme, la raison d'être de celui-ci, dans la rédaction du lexique spécialisé, autorise à écrire qu'avec l'alphabétisation réussie des populations et l'acquisition de la langue française, avec l'intégration des langues nationales dans les systèmes d'enseignement, enfin avec l'autonomie scientifique acquise des pays concernés, le bilinguisme apparaît comme un fait provisoire, un fait qui pourra disparaître avec les raisons qui ont constitué son essence et engendré son apparition.

L'alphabétisation des populations en français a, à notre connaissance, toujours précédé l'intégration des langues nationales. Elle est surtout dirigée vers les populations adultes des campagnes. Conjugée à la scolarisation croissante des enfants, elle implique au sein de la population générale un taux de plus en plus important d'individus aptes à utiliser le français comme véhicule d'un enseignement. Un phénomène d'osmose permet à l'adulte alphabétisé de profiter des connaissances de l'enfant scolarisé. À cela, il faut ajouter l'acquisition du français, sur le tas, par les adultes qui travaillent dans les villes. Il s'ensuit que dans de nombreux pays, on peut estimer que la connaissance du français va grandissante. Pour les pays qui ont choisi la formation en langue française, pour les apprenants qui, dans le contexte de cette formation, gagnaient à être en possession d'un lexique bilingue offrant l'entrée en français et la définition et la sortie en langue africaine, l'évolution du degré d'acquisition, de connaissance et de maîtrise de la langue française implique qu'ils n'auront plus besoin de la langue africaine pour s'assurer du sens de telle ou telle autre notion exprimée en français, leur connaissance de cette langue leur permettant de maîtriser ce sens. Cette

évolution des choses engendrera la disparition du bilinguisme dans le lexique spécialisé, les apprenants pouvant recevoir toute formation dans la seule langue française.

L'effort enregistré dans les pays africains afin d'intégrer les langues nationales dans les systèmes d'enseignement est considérable dans certains d'entre eux et en passe de l'être dans les autres. La création d'instituts de recherche et de départements d'enseignement en linguistique dans la majorité des pays de l'Afrique noire francophone, a engendré une situation où les langues africaines deviennent les cibles privilégiées des chercheurs et des enseignants. De plus, la multiplication des centres d'alphabetisation en langue nationale dans de nombreux pays prépare non seulement l'enfant, mais aussi l'adulte, à l'usage de sa langue à travers l'écriture et la lecture de celle-ci. On peut affirmer qu'il y a là de la part des hommes, un besoin de retrouver une authenticité culturelle à travers la réhabilitation et la revalorisation des langues africaines. Cette situation, loin d'être provisoire, semble s'inscrire dans le cours de l'histoire de ces pays et est encouragée, sinon stimulée, par de nombreux gouvernements africains, mais aussi et surtout par les organisations internationales qui jouent dans ce domaine un rôle de premier plan. Il est clair qu'à partir du moment où les langues nationales sont intégrées, tout enseignant sera en mesure de donner un enseignement directement dans l'une de celles-ci, sans avoir besoin, comme c'est le cas dans un contexte d'intégration d'une langue nationale, de passer par le français, sans avoir recours à cette langue, quelle que soit par ailleurs la langue dans laquelle il a reçu sa propre formation.

Le progrès scientifique des pays africains francophones, qu'il convient de distinguer du progrès économique,

les deux faits n'étant pas régis selon les mêmes modalités, est réel et constatable. L'Afrique a parcouru un certain chemin dans ce domaine depuis l'acquisition des indépendances. Ce progrès scientifique qui, bien sûr, varie d'un pays à l'autre, devrait tôt ou tard permettre aux différents États de subvenir à leurs besoins en matière de connaissance scientifique. S'il est clair que l'Afrique actuelle s'efforce de combler le retard enregistré par rapport aux nations développées, il est tout aussi évident que subvenir à ses propres besoins ne signifie nullement être l'équivalent des nations les plus avancées. La réalisation des prévisions les plus pessimistes des centres de prospective économique à vocation internationale — prévisions selon lesquelles certains pays d'Afrique noire seraient à la fin du XX^e siècle beaucoup plus pauvres qu'ils ne l'étaient au moment de leur accession à la souveraineté nationale si leur méthode de gestion du patrimoine n'était par revue — ne saurait infirmer cette constatation, tout simplement car un pays pauvre n'est pas tributaire de la même connaissance scientifique qu'un pays riche, tout pays pouvant vivre en fonction des moyens dont il dispose. Il s'ensuit que même s'il existe toujours un écart important entre le degré de connaissance scientifique des pays de l'Afrique noire francophone et celui des pays à la pointe du développement, les États concernés ici pourront un jour se passer, s'ils le souhaitent, de la langue étrangère qui leur est imposée par la connaissance scientifique jugée supérieure d'un autre pays. En fait, seule la coopération scientifique pourra encore justifier l'usage d'une langue étrangère dans un lexique spécialisé à côté d'une langue africaine. Il s'agira alors de ce qu'on pourrait appeler un bilinguisme de coopération.

6. La perspective régionaliste

Adopter, dans la rédaction d'un lexique spécialisé, une perspective régionaliste, c'est œuvrer afin que l'ouvrage puisse servir dans les différents pays constitutifs d'une région donnée. Une telle entreprise prend appui sur des situations linguistiques dont la caractéristique est l'inter-compréhension entre individus d'origines ethniques différentes, elle aboutit à un lexique régional prenant en compte soit les différentes langues d'un même groupe, soit les différents parlars d'une même langue, soit l'importance des langues véhiculaires dans les processus de communication, enfin elle révèle des implications dans des domaines aussi divers que la coopération scientifique, la connaissance linguistique et, aussi, l'économie des moyens (3).

6.1. Les situations linguistiques

En Afrique il est des situations où un groupe linguistique est constitué de langues ayant peu de différences entre elles, tant sur le plan lexical que sur le plan grammatical. Au sein des langues mandé, le sous-groupe des langues mandingues est dans le cas. Ces langues sont parlées au Mali, en Guinée, en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, etc. Elles associent ainsi le territoire de plusieurs États. S'il est évident qu'il est des locuteurs de certaines langues mandingues qui ne comprennent pas d'autres langues du même sous-groupe, il est tout aussi clair que les structures de ces langues ne sont qu'en partie étrangères au

(3) Si le bien-fondé d'une telle perspective est reconnu par les chercheurs — Séminaires ACCT *Dimo-Lexis*, Ouagadougou 1986 —, sa pratique n'est pas encore effective dans les travaux, elle n'est à l'heure actuelle qu'une proposition de l'auteur.

locuteurs considérés. Ceci implique qu'à partir des compétences linguistiques dont ils font preuve, ceux-ci peuvent se familiariser, au sein d'un vocabulaire spécialisé, avec ces langues. Cette familiarisation est loin de demander des efforts surhumains, elle est à la portée du locuteur moyen.

Dans la même Afrique, d'autres situations sont caractérisées par les nombreux parlars d'une même langue. On peut ici prendre pour exemple le peul. Cette langue est parlée en Mauritanie, au Sénégal, en Guinée, au Mali, au Burkina Faso, au Niger, etc. Si d'ouest en est, on constate des différences entre les différents parlars peul, et s'il est reconnu que les parlars de l'est sont moins complexes que ceux de l'ouest, il n'en demeure pas moins qu'il existe toujours une grande intercompréhension entre les locuteurs de ces différents parlars. Ici aussi, en raison du domaine spécialisé qui nous intéresse, une intercompréhension totale dans une spécialité est à la portée de chacun.

Enfin, de nombreuses langues véhiculaires sont attestées en Afrique noire. Celles-ci sont caractérisées par un certain nombre de traits qui intéressent au plus haut niveau le terminologue régionaliste. Elles sont parlées par un nombre d'individus dépassant largement le nombre de ceux qui l'ont pour langue maternelle. Le sango de la République centrafricaine est la langue maternelle de 5% de la population du pays et il est parlé à 90% par celle-ci. Ces langues débordent largement l'espace géographique des ethnies dont elles sont chacune la langue. Si l'ethnie bambara est localisée dans le «sud» du Mali, le bambara véhiculaire est, quant à lui, parlé non seulement au Mali, mais aussi en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso où il se confond avec le dioula véhiculaire de ces deux pays, et dans les grandes villes d'Afrique de l'Ouest telles Bamako bien sûr, Abidjan, Ouagadougou, Conakry,

Dakar, etc. Les langues véhiculaires montrent une facilité à être acquises comme seconde langue et, de ce fait, une aptitude incontestable à se «répandre» sur les territoires naturels des autres langues. Le wolof, qui est la langue de l'ethnie du même nom localisée sur les deux rives du fleuve Sénégal à proximité de son embouchure, est parlé par la grande majorité des Sénégalais, par une bonne partie de la population négro-africaine de Mauritanie et par une bonne majorité des Gambiens, au sein de communautés aussi différentes que celles des Peul, des Soninké, des Serer, des Diolas, etc.

6.2. Le lexique régional

Un lexique régional est un lexique multilingue. Sa rédaction implique le choix préalable des langues qui apparaîtront en son sein. Les langues retenues couvrant nécessairement une région géographique dans laquelle le lexique pourra être utilisé, celui-ci devient ainsi un lexique régional. Ce lexique pourra être un lexique des langues d'un même sous-groupe, des parlars d'une même langue, des langues d'un même espace géographique, etc. Un tel lexique n'est donc pas utilisable seulement par les locuteurs des langues qui y sont consignées, mais aussi, en raison des synthèses que peut toujours effectuer un locuteur multilingue, par des locuteurs de langues qui n'y apparaissent pas.

Un lexique régional est réalisé conjointement par plusieurs équipes de terminologues travaillant chacune sur une langue. L'enquête savante est, bien sûr, réalisée une seule fois, l'enquête ethnographique l'est autant de fois qu'il y a de langues. Ces enquêtes aboutissent à plusieurs terminologies montrant un nombre assez élevé d'analogies entre termes. Ainsi, dans un lexique consignait entre autres langues le bambara, on trouverait une terminologie en

bambara, une autre en dioula, une troisième en malinké, etc. Dans chaque terminologie, on trouverait les équivalents des termes retenus dans les autres terminologies. Les différentes terminologies seraient donc parallèles.

La nomenclature d'un tel lexique, destinée aux locuteurs de telle langue, contient tous les termes de la spécialité dans cette langue et les équivalents, dans les autres langues, de chacun de ceux-ci. Ainsi, un lexique destiné à des locuteurs du bambara offrirait une nomenclature dans laquelle apparaîtraient, en exergue, les termes bambara, et, en dessous de chacun de ceux-ci, les termes des autres langues retenues.

L'article est rédigé dans la langue des individus auxquels le lexique s'adresse. Cependant, les énoncés tels que la définition et les exemples illustratifs, sont rédigés selon une forme qui permet un passage aisé d'une langue à l'autre. En fait, ce sont les mêmes contenus qui apparaissent dans les différents lexiques, ils sont seulement exprimés selon des formes propres aux différentes langues. Celles-ci étant apparentées ou exprimant la même culture, ces formes sont assimilables l'une à l'autre.

Si le besoin s'en fait sentir, chaque langue peut bénéficier d'un lexique. En d'autres termes, un lexique peut être rédigé dans chacune des langues retenues. Ceci suppose qu'il existe une demande, un besoin, de la part des locuteurs de chacune de celles-ci. Ce peut être le cas, quand on a affaire à une langue véhiculaire associée à l'ensemble des langues — ou à un certain nombre de celles-ci — de la région dans laquelle elle est parlée. Le besoin peut être justifié par le manque de maîtrise de la langue véhiculaire par des locuteurs qui la parlent comme seconde langue. Mais dans le cas où un parler est connu et maîtrisé par les locuteurs des autres parlars de la même langue, celui-ci peut constituer la seule langue dans

laquelle est rédigé le lexique. En d'autres termes, dans ce cas, un seul lexique est rédigé, sa nomenclature offrant, en exergue, les termes de cette seule langue, à chacun de ceux-ci correspondant les équivalents dans les parlers, les articles étant entièrement rédigés dans la langue en question.

6.3. Les implications de la perspective

Un lexique régional est une source de connaissances linguistiques. Qu'un seul lexique soit rédigé ou que plusieurs le soient, la nomenclature offerte par chacun de ceux-ci est toujours une nomenclature multilingue pouvant servir toute analyse comparative jugée utile, la comparaison étant ici prise dans le sens le plus large du terme. Entre autres analyses, une étude de la variation dialectale est ici tout à fait possible quand les langues concernées sont les différents parlers d'une seule et même langue. Dans le cas où plusieurs lexiques sont rédigés, l'analyse comparative peut s'étendre aux énoncés véhiculant les définitions et les exemples illustratifs. Ici peut voir le jour une syntaxe comparative.

Un tel lexique constitue aussi une base de coopération scientifique. En effet, tout comme le bilinguisme français-langue africaine sert la coopération entre les chercheurs travaillant sur les milieux socio-culturels exprimés par ces langues, le multilinguisme du lexique régional sert la coopération entre les chercheurs travaillant sur les milieux socio-culturels exprimés par les langues africaines qui en sont constitutifs. N'oublions pas que le lexique spécialisé est destiné, dans le cas général, à accompagner l'enseignement d'une spécialité. De ce fait, il permet aux chercheurs non concernés par la formation en cours de connaître avec précision le sens des termes qui relèvent de cette spécialité, à la condition, bien sûr, que ceux-ci

comprennent l'une des langues consignées dans le lexique.

Enfin, dans le cas où un seul lexique est rédigé, en raison de la maîtrise que les locuteurs ont d'un parler central, d'un parler dominant ou d'un parler véhiculaire, la perspective régionaliste implique une économie générale de moyens. Le lexique est rédigé dans un seul parler, les autres parlers apparaissant dans la nomenclature. Le multilinguisme apparaît donc dans la seule nomenclature. Ceci implique que, à ce niveau seul, plusieurs équipes doivent travailler de manière conjointe. En fait, une fois l'enquête réalisée, la terminologie constituée et la nomenclature organisée, le travail qui reste à faire est celui qui concerne un seul lexique. Mis à part l'entrée, tout ce qui concerne l'article est réalisé dans une perspective unilingue.

7. L'usage de l'informatique

Si, telle qu'elle apparaît dans les pages qui précèdent, la terminologie des langues africaines est une expérience récente, l'usage de l'informatique en son sein l'est encore plus. Le recours à l'informatique constitue une réponse à une multitude de besoins qui caractérisent le contexte africain, il s'inscrit dans un certain nombre d'étapes du travail terminologique, enfin, les possibilités qu'il montre aujourd'hui révèlent des perspectives qui déborderaient largement le cadre du travail terminologique et engloberaient une partie non négligeable de la description linguistique.

7.1. La justification de l'informatique

Les pays d'Afrique concernés ici sont, on le sait, caractérisés par un

multilinguisme plus ou moins élargi. Rares sont ceux qui comptent moins de dix langues. Dans la majorité des cas, les langues en présence se comptent par dizaines, sinon par centaines. Rares aussi sont les pays où une langue domine et rend insignifiantes les autres langues sur la totalité du territoire national. Même quand une langue apparaît dominante, le fait n'implique nullement l'étranglement des autres. Souvent, on trouve plusieurs langues qui dominent chacune dans une région du pays, laissant largement aux autres langues les moyens de leur existence. Il s'ensuit que ces pays présentent des situations linguistiques toujours caractérisées par une grande richesse et une multitude de langues. Il y a là un terrain extrêmement diversifié tant pour la recherche fondamentale qui va mettre sur le même pied d'égalité toutes les langues quel que soit le nombre des locuteurs de chacune de celles-ci, que pour la recherche appliquée qui aura tendance à sélectionner les langues en fonction du nombre des locuteurs et des considérations économiques, sociales ou politiques afférentes au développement. Là se trouve la première justification, à notre sens, de l'usage de l'informatique.

La seconde se manifeste dans l'insuffisance des moyens mis en œuvre eu égard à l'importance des travaux à entreprendre. Il est clair que, dans le cas général et dans le cas particulier des pays d'Afrique noire ici concernés, la recherche manque de moyens. Ceci étant dit, les choses doivent être relativisées. Les ressources humaines en matière de recherche sont tout à fait insignifiantes dès lors qu'on observe le nombre des langues en présence par rapport au nombre des linguistes. Ceci est vrai dans le cas général, mais il l'est encore plus si l'on tient compte du fait que la linguistique comporte plusieurs branches, que la branche qui nous intéresse ici est la description linguistique et que, à

l'heure actuelle, car ceci devrait évoluer par la force des choses, dans le domaine africain, être linguiste ne signifie nullement être descripteur de langues. Alors que les chercheurs qui travaillent de par le monde sur le français, l'anglais ou l'allemand se comptent par dizaines, sinon par centaines, si toutes les langues des pays ici concernés devaient être décrites, ce rapport serait inversé, et chaque descripteur de langues se verrait dans l'obligation de prendre en charge une dizaine de langues au moins, cette affirmation devant bien sûr être corrigée dans le sens d'une diminution ou d'une augmentation du nombre des langues à prendre en charge si on se réfère à tel ou tel autre pays.

Enfin, la dernière justification de l'usage de l'informatique, en terminologie des langues africaines, réside dans l'urgence des besoins à satisfaire. Le besoin peut relever de la seule recherche fondamentale, il peut aussi relever de la recherche appliquée dans un contexte économique donné. Il est des terminologies qui, en raison du contact de la langue à laquelle ils appartiennent avec une autre langue et du caractère dominant de celle-ci, ont tendance à ne plus être utilisées et donc à disparaître. Celles-ci doivent bien sûr faire l'objet de travaux ayant comme objectifs la connaissance avant tout, afin d'enrayer leur disparition progressive, mais aussi l'enrichissement, dans le but de pouvoir être utilisées. Quand le besoin relève de la recherche appliquée, il s'agit dans le cas général du contexte connu de la nécessité d'un lexique en tant que soutien de l'enseignement d'une spécialité. Celui-ci ne pouvant se contenter du seul canal oral, il gagne, en vue de sa compréhension et de son assimilation, à être accompagné d'un lexique. Il faut signaler que ce cas est très fréquent et se manifeste dans tous les projets de développement soutenus par une formation. Cependant, paradoxalement, la demande des

formateurs est loin d'être une demande pressante. À notre avis, ceci ne signifie nullement que le besoin des apprenants n'existe pas, mais révèle tout simplement une lacune de la pédagogie.

7.2. Les modalités de l'informatique

Parmi les opérations qui sont à la charge du terminologue et que l'usage de l'informatique facilite, figure en première place le dessin des caractères graphiques. Dans la majorité des cas, la transcription des langues africaines demande l'utilisation de lettres qui ne font pas partie de l'alphabet de la langue française. Les machines à écrire, qui proposent un alphabet français dans le cas général, demandent donc à être transformées en vue de la transcription des langues. Cette transformation n'est pas toujours chose aisée. Elle est loin de l'être et elle est le plus souvent impossible, dans les pays concernés ici. Ceci constitue un problème de première importance auquel l'informatique apporte une réponse. En effet, quel que soit le nombre des langues qui doivent être transcrites, un logiciel permet le dessin, l'intégration dans un alphabet et l'utilisation effective de tout caractère nécessaire à cette opération (4).

Le bien fondé de la description des langues par les textes est en voie d'être reconnu par toutes les équipes de recherche concernées. Cependant, la méthode impliquée par cette conception impose l'observation et le dépouillement d'un grand nombre de textes, condition nécessaire à la satisfaction de la représentativité de la langue en communication. La lexicographie générale a tout à gagner à utiliser une telle méthode en ce sens que les mots qui seront constitutifs de la nomenclature sont ceux-là mêmes que le locuteur utilise au sein de la communication. Si le grand nombre de textes requis pose un problème

quant à son observation et à son dépouillement par le lexicographe, il n'en pose aucun dès lors qu'on fait usage de l'informatique. Un logiciel conçu à cet effet permet d'engranger une impressionnante quantité de textes, suffisante pour la description d'une langue et l'élaboration d'un lexique général. À partir de celui-ci, il faut le faire remarquer, peuvent être extraits des lexiques spécialisés.

Une autre opération que l'informatique peut prendre en charge, mais qui concerne ici aussi plus la lexicographie générale que la terminologie, est la constitution de la nomenclature. En effet, une fois que le corpus de textes, dont le dépouillement doit donner les mots constitutifs de la nomenclature, est engrangé dans l'appareil, un logiciel peut donner, dans une liste organisée selon l'ordre alphabétique, tous les mots différents en usage dans le corpus de textes. Certes, cette liste est une liste brute et n'est pas la nomenclature elle-même, mais le travail ainsi réalisé facilite largement celui du lexicographe, même si celui-ci doit affiner la liste en question en vue d'obtenir la nomenclature. De plus, un logiciel peut aussi donner la fréquence d'apparition de chacun des mots de la liste, ce qui permet au lexicographe désireux de constituer, non pas une nomenclature en synchronie exhaustive, mais une nomenclature réduite, de retenir les mots les plus fréquents.

(4) Les logiciels qui sont impliqués ici, et qui permettent la réalisation des opérations retenues dans l'exposé, sont ceux qui sont actuellement en usage à la Société internationale de linguistique. Afin de ne pas alourdir le texte, et parce que celui-ci n'est pas le lieu de leur présentation, ces logiciels ne sont pas nommés ici. Enfin, le terme *logiciel* peut renvoyer à un seul logiciel ou à un ensemble de logiciels constitutifs d'un programme.

Le lexicographe étant en possession d'une nomenclature brute, se posera alors le problème de l'analyse lexicologique, le qualifiant étant ici pris dans son sens large, des termes constitutifs de celle-ci. Le lexicographe devra donc entreprendre une double analyse, morpho-lexicologique et sémio-lexicologique, la première donnant la forme des mots, la seconde leur sens. Un logiciel permet la segmentation des mots, la dissociation des formants de ceux-ci, dans la mesure où il est averti des modalités de la segmentation désirée. Un segment étant donné, le logiciel le recherchera dans tous les mots de la nomenclature et segmentera tous ceux qui, en font usage. Cette opération facilite largement la reconnaissance des bases composées, dérivées ou mixtes et des différents formants de celles-ci. Si la langue retenue est connue car ayant été décrite, il est tout à fait simple pour le lexicographe de proposer un segment quelconque pour connaître tous les autres segments qui en font usage. Si elle ne l'est pas, ici l'analyse se fait en même temps que le dépouillement, il lui suffit de trouver un segment significatif, tel un morphème dérivatif, de le proposer pour arriver au même résultat. L'élaboration de la définition lexicographique requiert l'extraction du sens du mot à définir, ce qui

implique de mener une analyse sémantique de celui-ci. Celle-ci nécessite la connaissance des usages du mot, les différents contextes dans lesquels il apparaît, c'est-à-dire, en fait, les différents énoncés dans lesquels il est attesté et dont il a été extrait. Un logiciel permet la présentation de tous les énoncés dans lesquels apparaît un mot donné, ce qui offre au lexicographe le corpus qu'il devra observer et lui facilite largement la tâche. Il pourra immédiatement engager l'analyse sémantique du mot considéré.

À notre avis, quand le lexicographe dispose d'un corpus important de textes, la meilleure illustration d'un mot, celle qui impose le moins l'analyste à la langue et qui soumet le plus celui-ci à celle-ci, est l'énoncé dans lequel le mot est attesté et duquel il a été extrait. Une fois la définition rédigée, le chercheur se trouve dans le besoin de tels énoncés. Or ceux-ci lui sont donnés dans l'usage d'un logiciel, tel que présenté plus haut, et il ne lui reste plus qu'à choisir l'un des différents énoncés dans lesquels est attesté le mot défini à illustrer.

Quand le lexicographe est en possession de toute l'information dont il a besoin pour rédiger l'article, il peut utiliser un logiciel qui peut associer, à un mot donné, jusqu'à quatorze types différents

d'information à son sujet. On comprend aisément l'utilité d'un tel logiciel pour le rédacteur de dictionnaire. Celui-ci permet tout simplement la rédaction de l'article correspondant au mot en question qui en devient l'entrée. Une fois l'analyse lexicographique terminée, l'analyste n'a plus qu'à associer les éléments de l'article au mot et laisser la machine faire le reste. Le logiciel prendra en charge toute opération d'impression ou de mise en page.

Le terminologue peut, au terme de son travail, se rendre compte d'une erreur commise dans un ensemble d'articles ou dans l'ensemble des articles du lexique. Il peut avoir à supprimer un segment et à le remplacer par un autre segment.

Il peut aussi avoir à changer l'ordre de deux éléments dans l'article, ou à effectuer un changement systématique dans tous les articles. Un logiciel peut prendre en charge toutes les formes que peut demander une telle opération de correction.

Enfin, et bien sûr, l'usage de l'informatique permet la gestion rationnelle des données, le terme étant ici pris dans son sens large et renvoyant à tout document allant du corpus de textes brut à l'article rédigé.

Nazam Halaoui